

## **PROCES VERBAL DU CONSEIL SCIENTIFIQUE**

### **- SEANCE DU 23 SEPTEMBRE 2008 -**

Etaient présents : M. BAUDRY, Mme BINET, Mme BRUGERE-LE BLANC, M.CEREPI, M. DI MEO, Mme FROMENTIN, M. GRANDJEAT, Mme GUILHAMON, Mme GUILLAUME, M. RABATE, M. REVAUGER, Mme VELAZCO, Mme VIEIRA, Mme BEGHAIN, M. AMELOT, M. BEGOUT, Mme GILLE-BELOVA, M. LAURAND, Mme LEPAGE, Mme BOYER, Mme BROSSARD, Mme BOISSON-GABARRON, Mme BOURMAUD, M. DE BREZE, M. PRUDHOMME, M. SELVA, Mme BARBEYRON, Mme BERDET, M. GUILLAUME.

Membres invités : M. BART, Mme LARGOUET.

Etait excusé : M. BERGES.

Etaient représentés : M. DESCAT, M. LAURENT, Mme COLIN ;

Monsieur le Président souhaite la bienvenue pour la nouvelle année universitaire. Il précise que la séance plénière sera suivie d'un conseil réduit.

### **I - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 JUIN 2008**

➔ *Avis favorable à l'unanimité.*

### **II - PREPARATION DE LA RENTRE 2009 : LES EMPLOIS D'ENSEIGNANTS-CHERCHEURS**

M. LE PRESIDENT informe les membres que le Conseil Scientifique est saisi pour avis, avant la réunion du Conseil d'Administration, du projet de publication des emplois d'enseignants-chercheurs pour la rentrée 2009.

Mme GUILLAUME note que le fait de demander à la fois les avis du directeur d'UFR et du responsable de l'Equipe d'Accueil est judicieux. Cette modalité devra être retenue dans l'avenir. Il faudra également préciser le libellé des postes.

M. LE PRESIDENT précise en donnant lecture de la liste proposée qu'il n'y a pas de création de postes et qu'il y a peu de chances de récupérer les postes des enseignants-chercheurs partant à la retraite en surnombre.

M. AMELOT souligne une erreur pour le poste 23 PRO 441 où il faut inscrire «Géographie physique et environnement».

Mme GUILLAUME informe le Conseil de la demande de M. DESCAT, pour inscrire le libellé «Histoire de l'Art archéologie des mondes antiques, au lieu de l'Histoire de l'Art et Archéologie de l'Age du Bronze», pour le poste 21 MCF 0427.

Il est demandé de corriger l'intitulé du poste 71 MCF 0435 où il faudra inscrire «Production de l'image et communication».

Mme VIEIRA précise que la position du Conseil d'UFR pour ce poste 71 MCF 0435 était différente.

M. BART, indique que la Directrice de l'EA CEMIC valide les propositions transmises.

M. DI MEO note de grands progrès pour la définition du profil des postes. Il souhaite que la consultation ait lieu en amont.

M. LE PRESIDENT précise qu'il incombe au Directeur d'UFR de réunir les responsables et de procéder aux consultations préalables.

Mme VIEIRA demande s'il est possible à ce stade de tenir compte de l'avis du directeur de l'UFR.

Mme GAUDY précise que le directeur de l'UFR ISIC siège au C.A. et pourra intervenir s'il le souhaite.

M. BAUDRY demande qu'un vote au bulletin secret ait lieu pour le retrait du poste 22 MCF 0224 «Histoire de la colonisation et décolonisation XIX-XX». Il remarque que cette demande n'est ni justifiée ni admissible.

Il note que la demande de création de deux postes d'histoire en mai 2007 n'a pas été retenue et que le président n'a pas, en octobre 2007, maintenu son souhait de créer un poste de MCF d'Histoire de la colonisation. Il s'opposera à la création de ce poste pour la rentrée 2009, pour cause de suspicion de conflit d'intérêt.

M. LE PRESIDENT s'étonne de ces propos agressifs qui relèvent du procès d'intention. Il reste que la recherche sur les colonies et la colonisation est une tradition de l'université bordelaise depuis plus d'un siècle, en histoire, en géographie, en ethnologie. Le passé de la ville de Bordeaux nous y invite. La recherche historique dans le champ colonisation-décolonisation est nécessaire pour mieux comprendre la société française d'aujourd'hui et les problèmes liés à l'immigration. Enfin, depuis plusieurs années, un programme PPF «colonisations, décolonisations » soutenu par le Ministère et le Conseil Régional fonctionne au sein de l'Université.

M. GRANDJEAT note le trouble qu'entraîne cette proposition de création et se demande si le libellé de ce poste correspond à la politique scientifique de l'Université.

M. LE PRESIDENT précise que le Directeur de l'UFR d'Histoire a réuni la section d'Histoire Contemporaine en juillet dernier qui s'est prononcée à l'unanimité en faveur de la création du poste avec ce profil.

Mme GUILLAUME, seule membre du Conseil à avoir participé à cette réunion, note les points suivants :

↳ Le directeur aurait pu réunir depuis début juillet son Conseil d'UFR et reconsidérer la proposition unanime de la section d'Histoire Contemporaine. Or, jusqu'à aujourd'hui il n'a pas cru bon de le faire et il a même confirmé par écrit cette proposition, début septembre.

↳ Le Conseil Scientifique débat régulièrement des problèmes de politique scientifique de l'établissement. Par exemple, des programmes inscrits dans le cadre du Plan Campus (définition et contenu de «Sociétés et Cultures des pays du Sud»). Il discutera également, le moment venu, le contenu du rapport d'audit sur les SHS commandité par le PRES

↳ L'histoire de la colonisation illustrée autrefois par Paul BUTEL et Pierre GUILLAUME décline avec le départ des collègues comme Mme MARZAGALLI et M. RUGGIU.

Mme GUILLAUME note qu'il y a un axe de recherche sur les élites coloniales dans la programmation quadriennale du CEMMC. Elle confirme le déroulement de la consultation de la section d'Histoire Contemporaine par le directeur de l'UFR en juillet dernier. Tous les membres de la section étaient présents et le libellé a été adopté à l'unanimité après une large discussion. Elle s'étonne qu'on ait attendu la réunion du Conseil Scientifique pour remettre en cause le libellé du poste, alors que le directeur de l'UFR n'a rien fait dans ce sens depuis juillet jusqu'à aujourd'hui.

A une question de Mme BRUGERE, le Président répond que le choix d'un MCF et non d'un Professeur dépendait de la disponibilité du poste au sein de l'Université, en l'absence de toute création nouvelle.

M. BAUDORRE, confirme que la procédure habituelle a été respectée par la présidence, mais que depuis juillet dernier, l'UFR d'Histoire ne s'est pas manifestée autrement.

M. RABATE note une faute administrative dans le déroulement des opérations, et un soupçon de conflit d'intérêt.

M. GRANDJEAT confirme avec vigueur cette opinion.

M. LE PRESIDENT proteste contre le procès d'intention et fait confiance à la procédure démocratique du choix du candidat qui sera mise en place à travers les futurs comités de sélection.

M. LAURENT s'inquiète de cette confusion où on mélange poste et personne.

M. BAUDORRE s'interroge sur le mutisme des collègues historiens.

M. REVAUGER confirme que la procédure a été respectée et que c'est le directeur d'UFR qui prend ses responsabilités et qui signe les propositions, après des consultations dont les modalités lui appartiennent. Il en est ainsi dans toutes les UFR.

Mme GUILLAUME ajoute que la définition des profils de poste au sein d'Ausonius se fait de manière analogue.

M. BAUDORRE s'étonne de l'absence de consultation de l'UFR d'Histoire et du mutisme du directeur. Peut-être souhaitait-on créer un problème au sein du Conseil Scientifique. De toute façon seul le C.A. a le pouvoir de décision.

M. DI MEO reconnaît que la position de l'UFR d'Histoire est ambiguë et qu'une suspicion de conflit d'intérêt existe. Il souhaite un vote à bulletin secret.

M. LE PRESIDENT refuse le vote à bulletin secret demandé et propose l'ensemble de la liste au vote du Conseil.

➤ **La liste des postes est refusée par 19 voix contre, 7 voix pour, et 8 abstentions.**

### **III - BILAN DE L'APPEL A PROJET DU CONSEIL REGIONAL**

➤ **Les cinq demandes de subventions aux colloques reçoivent un avis favorable.**

Mme GUILLAUME annonce la nomination de Pierre GUIBERT comme représentant titulaire du CNRS auprès de la commission 4 (SHS) du CCRRDT et suppléant pour la commission 1 (matériaux).

### **IV - LE POINT SUR LES GRANDS CHANTIERS EN COURS : LA MILC ET LE PLAN CAMPUS**

Mme GUILLAUME annonce que le document définissant le contenu de la MILC est dans sa phase finale d'élaboration, après des mois de consultation de collègues des établissements bordelais. Un comité de pilotage sera bientôt mis en place avec la participation du Conseil Régional et de la CUB et il sera fait appel à un programmiste pour la réalisation de la maquette.

Elle décrit brièvement les quatre pôles du projet : Documentation, Formation, Recherche, Valorisation. Les bibliothèques des langues resteront au sein de l'Université. La documentation sera axée sur les dernières technologies de l'information. Elle remercie M. LAPAIRE qui a conçu le CYBER MILC. Pour le pôle formation ses remerciements vont à Mme BENJAMIN-LABARTHE, qui a préparé un document détaillé. Le programme de recherche s'organise autour de la notion de frontière et le texte a été rédigé par M. BRAVO. Le thème de recherche sera renouvelé périodiquement. Enfin, la valorisation dont s'est chargée Mme DENNES est un domaine d'avenir qui s'élargira progressivement.

Elle rappelle que la MILC ne se substitue à aucune des structures existantes. Elle doit constituer un plus et non une menace Elle sera un élément constitutif du PRES.

M. GRANDJEAT rappelle les débuts de ce projet avec la réunion tenue par Mme LY et les appels à contribution.

Après un échange de points de vue, le Président conclut que la MILC entre dans sa phase de réalisation, qu'elle sera financée par le CPER, qu'elle sera une structure importante d'animation du Campus à travers la construction d'un grand auditorium de 1200 places.

M. LE PRESIDENT informe le Conseil sur l'évolution du plan Campus, sur l'état d'élaboration du projet définitif sur la base du document de 10 pages validé au départ. Le document définitif devra être remis au Ministère le 3 novembre. Un «examen de passage» aura lieu à Paris le 1<sup>er</sup> Octobre entre le bureau du PRES et les membres de la commission de sélection et les représentants du Ministère. On connaîtra probablement fin novembre le montant de la participation financière de l'Etat. Parallèlement des négociations sont engagées avec les collectivités territoriales dont le Conseil Régional, pour évaluer le montant de leur contribution.

M. GRANDJEAT souhaite que la procédure mise en place associe le Conseil Scientifique à la réflexion et à l'élaboration du projet sans se limiter à un simple exposé des conclusions par le Président.

M. LE PRESIDENT accepte cette manière de voir mais confirme que son rôle est de faire face aux urgences imposées par les pouvoirs publics en tenant compte des circonstances et de la conjoncture. Le document initial de 10 pages a été réalisé lorsque l'Université de Bordeaux<sup>3</sup> était en pleine campagne électorale et les esprits étaient préoccupés par d'autres considérations. Le président a assumé pleinement ses responsabilités tout en s'entourant de conseils.

M. BAUDORRE souligne la participation active des responsables de notre université dans les différentes commissions du Plan Campus : Mme GUILLAUME pour la recherche, M. LAÜGT pour la formation, M. PAQUELIN pour la vie à l'Université, M. BAUDORRE pour l'immobilier. Une collaboration étroite avec l'Université de Bordeaux IV s'est engagée à divers niveaux et on progresse dans la définition d'un pôle SHS qui émergerait dans cette partie du campus avec le regroupement des forces de Bordeaux<sup>3</sup>, de Bordeaux IV et de l'IEP.

Mme GUILLAUME détaille ensuite les initiatives prises pour obtenir la participation des collègues pour définir le contenu des programmes retenus comme prioritaires. Les contacts sont établis avec les autres composantes du PRES. Nous travaillons sur les thèmes suivants : sciences archéologiques, sociétés et cultures du sud, aménagement et développement durables.

M. LAÜGT indique qu'une réflexion est engagée au sein du PRES, pour proposer une licence commune sous le label Université de Bordeaux, pour harmoniser les masters, pour créer un doctorat unique.

M. LE PRESIDENT confirme que les affichages au sein du Plan Campus n'excluent pas les priorités annoncées dans les Contrats Quadriennaux qui continueront d'être la base du financement de la recherche dans les établissements. C'est ce qu'il a expliqué à MM. BAUDRY et GRANDJEAT qui sont venus le rencontrer en juillet dernier.

M. DI MEO rappelle qu'il a envoyé au Président, et à sa demande, une note sur les activités de son laboratoire et sur ses souhaits d'inscription dans le plan Campus. Il félicite Mme GUILLAUME pour l'inflexion qu'elle a donnée à la thématique « Sociétés et Cultures des pays du Sud ». Il lui semble que le rapport d'audit demandé par le PRES est défavorable à toute vision de la recherche centrée sur les suds ou les rapports nord-sud. Selon lui, le cadre est dépourvu de tout intérêt scientifique. Il préférerait une thématique centrée sur les métissages et les hybridations.

M. GRANDJEAT abonde dans le sens des propos de M. DI MEO. Les priorités scientifiques affichées par le Plan Campus engagent l'avenir du PRES. Il souhaite que le rapport de la commission d'audit soit rendu public et que l'on tienne compte de son avis concernant les Suds.

M. BAUDRY souhaite mettre l'accent sur l'échec en licence. Il dit sa méfiance à l'égard du projet immobilier de l'Etat. Il souhaite que tout en comprenant les urgences de l'équipe présidentielle, celle-ci conteste les décisions du ministère. Il constate que le rapport d'audit n'est pas toujours élogieux.

M. LE PRESIDENT confirme que l'Université de Bordeaux 3 n'est aux ordres de personne à l'extérieur mais se doit d'appliquer les lois et les décrets émanant de l'Etat.

Le moment venu, il serait curieux de voir le comportement de ceux qui prônent facilement la résistance, s'ils sont en situation de gouverner. L'idéologie d'opposition devra céder la place au pragmatisme de responsabilité.

Le rapport d'audit est d'abord et uniquement destiné au commanditaire, c'est-à-dire le bureau du PRES. Celui-ci décide de sa diffusion après entretien préalable avec les rédacteurs du rapport. Toute autre fuite volontaire ou involontaire n'est pas conforme à l'éthique habituelle. De toute façon le contenu de ce rapport sera discuté au sein du PRES dans une prochaine réunion.

A une demande de la reformulation du libellé faite par M. GRANDJEAT, le Président oppose un refus motivé. Le document final doit être conforme au contenu du projet initial validé par la Commission de sélection. Tout écart risque d'être sanctionné par celle-ci et une sanction financière pourrait en résulter. Toutes les composantes du PRES se sont engagées à respecter cette règle.

M. LE PRESIDENT ajoute que l'Université Michel de Montaigne Bordeaux 3 n'est pas la seule à être concernée ; Bordeaux 2, Bordeaux IV et l'IEP le sont aussi. Il faut garder un certain recul dans les circonstances actuelles.

M. RABATE constate que de nombreux enseignants-chercheurs sont mal à l'aise avec cette thématique. Faut-il changer de nom, de périmètre, de contenu ?

M. LE PRESIDENT conclut que le document est un projet du PRES, qu'il est validé collectivement, que les thématiques, surtout en SHS, sont interdisciplinaires et inter-établissements.

## **V - PRESENTATION DU PROJET DE RECHERCHE RAUDIN (RECHERCHES AQUITAINES SUR LES USAGES POUR LE DEVELOPPEMENT DES DISPOSITIFS NUMERIQUES)**

M. PAQUELIN présente le projet (pièce jointe).

**➡ Avis favorable à l'unanimité.**

M. PAQUELIN remercie Marie-Christine DUPAU pour la qualité du travail accompli. Il remercie les collègues qui lui ont fait confiance.

*La séance est levée à 12 H 20.*

Le Président,

SINGARAVÉLOU